



Cour constitutionnelle

Nouveaux arrêts prononcés

Numéro d'arrêt : 27/2024

Date d'arrêt : 29/02/2024

Numéro(s) de rôle : 7893 • 7900

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : Décret de la Communauté française du 31 mars 2022 « relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre » (article 129)

Mots-clés : Enseignement - Communauté française - Enseignement fondamental et secondaire - Adaptation des rythmes scolaires annuels - 1. Personnel auxiliaire d'éducation en fonction de sélection - Secrétaires de direction - Congé d'été de 5 semaines - 2. Membres du service général de l'Inspection - Vacances de Toussaint et de Carnaval

Dispositif : Rejet du recours (sous réserve de ce qui est dit en B.9)

Texte de l'arrêt : <https://www.const-court.be/public/f/2024/2024-027f.pdf>